Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261028-DEC_26_0157-AI

SÈVREMOINE

Domaine : 2.2.6 / Acte individuel

# DÉCISION DU MAIRE

## N°DEC_26_0157_URB_ Dépôt d'un dossier de déclaration préalable de travaux – Modification de la clôture et des menuiseries de l'école Antonio Vivaldi à Tillières

Le Maire de la commune de Sèvremoine,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n°2026-092 en date du 2 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire, notamment pour procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes : dès lors que le projet concerné est prévu au budget, et ce même dans le cadre d'enveloppes budgétaires,

**Considérant** le projet de modification de la clôture et des menuiseries de l'école Antonio Vivaldi à Tillières, sise 27 rue du Commerce, Tillières, 49230 Sèvremoine située sur la parcelle 349A 1488 d'une superficie de 1527 m$^2$,

**Considérant** l'intérêt du projet pour la commune de Sèvremoine,

**Considérant** que ce projet doit être précédé d'une déclaration préalable de travaux, afin de respecter les règles du Code de l'urbanisme,

## DÉCIDE :

**Article 1 :** Un dossier de déclaration préalable de travaux peut être déposé en vue de la modification de la clôture et des menuiseries de l'école Antonio Vivaldi à Tillières, sise 27 rue du Commerce, Tillières, 49230 Sèvremoine.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil municipal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Cholet,
- A Mauges Communauté - Service Application du Droit des Sols Pôle Aménagement - 30 rue Léonard de Vinci - BP 50111 – Beaupréau 49601 Beaupréau-en-Mauges Cedex.

Fait à Sèvremoine le 26 octobre 2026.

Richard Cesbron
Maire de Sèvremoine

COMMUNE DE SÈVREMOINE Maine-et-Loire

**Richard Cesbron**
**Maire de Sèvremoine**
**28 oct. 2026**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être également être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr*